



Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES PAYS EN PREVISION DE
L'EXAMEN ET DE L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING QUINZE ANS APRES SON
ADOPTION (BEIJING+ 15)**

Nom du pays: RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Nom de la personne chargée

de coordonner les réponses: Mme MARIE-JACQUELINE RUMBU KAZANG

Fonction/Titre: CONSEILLERE EN GENRE DU MINISTERE DU GENRE, FAMILLE ET DE
L'ENFANT, RDC

Adresse: MINISTERE DU GENRE, FAMILLE ET DE L'ENFANT

No Boulevard du 30 Juin,

KINSHASA/GOMBE,

RDC.-

Téléphone – (Fixe): _____

– (Mobile): (+243) 99 891 62 99 – (+243) 81 948 25 00

Télécopie: _____

Courriel: rumbumj1@yahoo.fr _____

INTRODUCTION

Questionnaire à l'intention des pays en prévision de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing quinze ans après son adoption (Beijing) +15

L'adoption, en 1995, du Programme d'action de Beijing a inauguré une nouvelle ère pour l'autonomisation et la promotion de la femme. Ce programme invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'inégalité entre hommes et femmes. En réponse à cet appel, les pays africains ont réitéré, en 2004, leur engagement à l'égard des objectifs du programme et de l'égalité entre hommes et femmes de manière générale. C'est ainsi qu'ils se sont engagés à relever les défis identifiés dans la *Synthèse des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing (2004)*. Le prochain examen portera donc sur les progrès accompli par les pays après la 7^{ème} Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10).

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. A une réunion récente du Comité femmes et développement, les Etats membres ont pris connaissance du processus d'examen de la mise en œuvre du programme en Afrique et l'ont adopté avec quelques amendements à la session d'août 2008 du Comité.

Le processus d'examen en Afrique sera mené par plusieurs parties intéressées, notamment l'Union africaine et les organismes des Nations Unies. Afin d'assurer l'efficacité de l'examen, le présent questionnaire a pour objet de recueillir des données sur l'état de la mise en œuvre des politiques, programmes et mesures législatives dans le domaine de l'autonomisation et de la promotion de la femme dans votre pays. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renseigner ce questionnaire de manière participative et en consultation avec toutes les parties intéressées par la mise en œuvre des activités relatives à l'autonomisation et à la promotion de la femme dans votre pays. Le mécanisme national en charge de la question de l'égalité entre hommes et femmes devrait assurer la coordination et fournir la documentation nécessaire à l'appui des réponses.

Les questionnaires dûment remplis seront analysés et résumés par la CEA et les résultats seront publiés dans le *rapport de synthèse* du rapport régional sur Beijing + 15 dans le cadre de la contribution africaine à l'examen et l'évaluation à l'échelle mondiale de Beijing + 15.

Le Secrétaire exécutif de la CEA vous saurais donc gré de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli à la CEA, à l'adresse indiquée ci-après, par l'intermédiaire de la Communauté économique régionale et du Bureau sous-régional de la CEA de votre région:

**The OIC
African Centre for Gender and Social Development
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3001
Addis Ababa, Ethiopia
Fax: 251 11 551 2785/ 4416**

Les questionnaires sous le format MS Word doivent également être envoyés à l'adresse ci-après:
eleteane@uneca.org

La date limite de présentation du rapport est fixée au **31 Mars 2009**

Merci par avance pour votre aimable collaboration.

ACRONYMES

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement (<i>tenue au Caire (Egypte) en 1994</i>)
DSRP	Document stratégique pour la réduction de la pauvreté
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

PREMIERE PARTIE

Mise en place d'un climat propice

Préambule: Dans la présente section, les pays évaluent dans quelle mesure il existe un climat propice à une mise en œuvre efficace du Programme d'action de Beijing. Cette évaluation doit s'appuyer sur les aspects ci-après relatifs à la mise en place d'un tel climat pour la mise en œuvre du Programme:

- a) Dispositifs institutionnels
- b) Engagement à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité entre hommes et femmes
- d) Engagement à l'égard des protocoles sous régionaux sur l'égalité entre hommes et femmes
- e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité entre hommes et femmes
- f) Questions nouvelles pour l'Afrique
- g) Intégration des principes d'égalité entre hommes et femmes aux stratégies nationales de développements et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

a) Dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes

1.1 Des dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes ont-ils été mis en place, conformément aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux recommandations des différents examens de sa mise en œuvre?

Oui

Non

Si c'est le cas, veuillez énumérer les différents dispositifs et mécanismes institutionnels existants:

Dispositif institutionnel	Année de mise en place	Fonction(s)
Constitution Art. 14-15	18 février 2006	Loi fondamentale du pays
Ministère du Genre	2007/novembre	Promotion et protection des droits des femmes et de l'enfant, assurer l'intégration du Genre dans les politiques et programmes de développement

1.2 Quelles sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

- Absence de loi (organique) sur la mise en œuvre des principes de la parité
- Modicité du budget alloué aux actions pour la promotion du Genre
- Persistance des pesanteurs socioculturelles
- Absence de mise en œuvre des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux

b) Engagement vis-à-vis de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1.3 Quelles nouvelles activités ont été menées en relation avec la Convention depuis l'évaluation de 2004? Quels enseignements ont-ils été tirés?

- Faible vulgarisation de CDEF sur l'étendue du territoire national
- Plaidoyer pour l'inscription de la Parité dans la Constitution (Cf. Art. 14)
- L'examen et la révision des dispositions discriminatoires à l'égard de la femme en rapport avec la CEDEF

1.4 Le gouvernement a-t-il ratifié le protocole additionnel à la Convention?

Oui année de ratification [_____] Non

c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité hommes - femmes

1.5 Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la stratégie ou le cadre ci-après qui ont été adoptés à l'échelle continentale:

Année

1. *Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes* [2004]

1.1. Présentation de rapports: Toujours Parfois Jamais

2. *Protocole africain sur les femmes* [2006]

2.1. Présentation de rapports: Toujours Parfois Jamais

d) Engagement à l'égard des politiques et stratégies sous régionales pertinentes

1.6 Indiquer les politiques ou stratégies sous régionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

Instrument	Mesures prises au niveau national
Déclaration solennelle des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (Juillet 2004)	Non discrimination de la femme dans tous les secteurs de la vie
La Déclaration de Kigali	L'implication des femmes dans l'élaboration des projets et protocoles dans le processus de la Conférence Internationale sur la Région des Grands lacs
La Déclaration de Dar Es Salam (Novembre 2004)	La prise en compte du Genre
Le Pacte sur la paix, la sécurité et le développement dans les Grands Lacs	La Loi sur la répression des violences sexuelles et toutes les autres formes de violences faites à la femme
Le Protocole de la SADEC (Juillet 2008)	La promotion du Genre dans tous les domaines et secteurs de la vie

e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes

1.7 Le gouvernement a-t-il élaboré une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes ou, le cas échéant, révisé la politique en place en application des recommandations de Beijing + 10 ?

Oui Année d'adoption [2008] Non

f) Questions nouvelles pour l'Afrique

1.8 Votre gouvernement a-t-il mis en place un mécanisme de budgétisation favorable à l'égalité hommes – femmes?

Oui Année de mise en place [_____] Non

1.9 Quels enseignements ont-ils été tirés de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes?

g) Intégration des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes aux stratégies nationales de développement et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté

1.10 Le gouvernement a-t-il mis au point une stratégie nationale de développement ou un document stratégique pour la réduction de la pauvreté ?

Stratégie: Oui Année [2003] Non
 Document: Oui Année [2006] Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d'activités (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui*)

Questions relatives à l'égalité hommes-femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté

Questions relatives à l'égalité hommes-femmes inscrites budget du programme au national de développement

Les 12 domaines critiques	Oui	Non
1. Les femmes et la pauvreté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Les femmes et l'économie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Éducation et formation des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Les femmes et la santé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La violence à l'égard des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Les femmes et les conflits armés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Les femmes et la prise de décision	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Les droits fondamentaux des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Les femmes et les médias	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Les femmes et l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. La petite fille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Le VIH/Sida	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions nouvelles pour l'Afrique		
13. Financement de l'égalité hommes-femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Violences basées sur le Genre	<input checked="" type="checkbox"/>	
15. Femmes et élections	<input checked="" type="checkbox"/>	
Renforcement des capacités institutionnelles	<input checked="" type="checkbox"/>	
Banque des données	<input checked="" type="checkbox"/>	

1.12 Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
1	2	3	4	5

Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes - femmes dans les domaines ci-après	Réponse				
	1	2	3	4	5
Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions environnementales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur la gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Statistiques sur la violence liée au genre /violence à l'égard des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Statistiques sur les postes de responsabilité occupés par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.13 Évaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

Très suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1	2	3	4	5
				<input checked="" type="checkbox"/>

1.13.1 Fait-on appel aux TIC? Oui Non

Veillez préciser: Faible accès des femmes au TIC

DEUXIEME PARTIE: Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles

Préambule: La deuxième partie contient une série de questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les résultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront également leurs résultats à la lumière des questions interdépendantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

Section 1: Les femmes et la pauvreté

a) Mesures prises par le gouvernement

2.1.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement à travers la révision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et stratégies socio-économiques, pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire leur niveau de pauvreté. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets visant à renforcer l'autonomie des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles)	Oui <input type="checkbox"/>		
Fourniture de services (formation, services juridiques, crédit) aux femmes pour la création d'entreprises.	Oui <input type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.1.2 En ce qui concerne le domaine critique "Les femmes et la pauvreté", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. *(Cocher la case appropriée)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'un mécanisme de gestion axé sur les résultats	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour réduire la pauvreté des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes - femmes pour réduire la pauvreté	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Le Gouvernement, avec l'appui des agences des Nations Unies, assure le renforcement des capacités des femmes des institutions étatiques et les ONG civiles dans le domaine de la gestion des AGR

Section 2: Education et formation des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.2.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'éducation et de la formation des femmes. (*Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les sciences, les mathématiques et la technologie	Oui <input type="checkbox"/>		
Comblent l'écart entre hommes et femmes dans l'alphabétisation fonctionnelle de base	Oui <input type="checkbox"/>		
Appuyer et effectuer des études et des recherches sur la question de l'égalité hommes - femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	UNICEF: priorité	
Eliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici à 2015	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Existence d'une circulaire autorisant toute fille enceinte/mère à poursuivre ses études	

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.2.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Education et formation des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (*Cochez la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions de sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes – femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Section 3: Les femmes et la santé

a) Mesures prises par le gouvernement

2.3.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de santé de qualité pour les femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est “oui”*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la Déclaration de Copenhague	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Programmes PNSA et PNSR.	
Elaboration, mise en œuvre et suivi de programmes de santé tenant compte de l'égalité hommes - femmes, notamment des services de santé en matière de reproduction et de sexualité et des services d'éducation abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Idem	
Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, prise en charge des effets des avortements non médicaux, accès permanent des filles aux services et information en matière de santé et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Idem	Diminution du taux de morbidité.
Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de santé en matière de reproduction gratuits ou subventionnés	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	PNLP, PNLs, PNSR	Distribution de la moustiquaire imprégnée.
Introduction de cours obligatoires sur l'égalité hommes-femmes dans les facultés de médecine	Oui <input type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.3.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire “*Les femmes et la santé*”, veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer des soins de santé de qualité pour les femmes et à réduire la pauvreté. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour améliorer la santé des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux femmes âgées	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux filles contaminées par le VIH/Sida	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est “oui”, veuillez préciser:

Existence du système SINIS – Mesures PNSR/formation des prestataires et distribution des comodités

Section 4: Le VIH/Sida et ses effets sur l'égalité hommes-femmes

a) Cadre institutionnel et politique national

2.4.1 Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/Sida ou adopté une stratégie ou des mesures, notamment une modification du dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

Oui

Non

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après:

PNMLS – PNLS ; existence d'une loi sur la protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA

	Oui	Non
1. Existence d'une politique du VIH/Sida soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Disponibilité des ressources humaines suffisantes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Autres (veuillez préciser):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Plan stratégique intégrant la sexospécificité ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Formateurs ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Disponibilité oui, mais insuffisance en ressources humaines.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.4.2 Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser

Loi sur la protection des PVV

b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/Sida

2.4.3 Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/Sida?

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Conseils et dépistage volontaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Campagnes de sensibilisation.	
Disponibilité et utilisation des préservatifs masculins et féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Idem.	
Interventions ciblées en direction des femmes et d'autres groupes vulnérables	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		

Prévention de la transmission de la mère à l'enfant	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation PLME	
Administration de la thérapie antirétrovirale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Disponibilisation	
Campagnes de communication pour modifier les comportements	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		PNLS
Soins médicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/Sida	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		PNLS
Soins à domicile	Oui <input type="checkbox"/>		
Autres (veuillez préciser)	Oui <input type="checkbox"/>		

Section 5: Violence à l'égard des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour éliminer la violence à l'égard des femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Art. 15 de la Constitution de la RDC du 18/02/2006	Loi 06/018 du 20/07/2006 modifiant et complétant le Décret du 30/01/1940 portant Code Pénal Congolais. Appropriation de la lutte par un plus grand nombre d'acteurs
Promulgation ou renforcement de la législation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence à travers une assistance judiciaire et juridique	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Loi 06/018 du 20/07/2006 modifiant et complétant le Décret du 30/01/1940 portant Code Pénal Congolais.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'initiative conjointe de lutte contre les violences sexuelles ; - Prise en charge dans le volet santé ; - Prise en charge très insuffisante dans le volet judiciaire ; - Mise en place d'une Agence de protection des victimes ; - Fonds social de promotion des droits de la jeunesse.
Prise en compte de l'égalité hommes -femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Constitution de la RDC: Art. 14 et 15.	Remarquable éveil des consciences.
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Constitution de la RDC: Art. 24.	Faibles résultats malgré l'effort de quelques associations.

Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Cartographie; enquête EDS.	
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Texte de lois 06/07, Art. 174°.	Faibles.
Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Commission de censure.	Faibles.

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.5.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La violence à l'égard des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Plan national sur les violences ; Initiatives conjointes de lutte contre les violences ; Lois contre les violences ; Comités de pilotage ; Groupes thématiques ; Existence d'une banque de données INS et UNFPA ; séminaires de formation.

Section 6: Les femmes et les conflits armés

a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés	Oui <input type="checkbox"/>		
Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	DIC CIRGN	Implication des femmes dans différent processus de paix
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans le règlement des conflits armés et autres	Oui <input type="checkbox"/>		
Enquêtes et poursuites contre les membres de la police, des services de sécurité et des forces armées impliqués dans des actes de violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Lois sur les violences sexuelles ; Réforme des services de	Condamnation des hommes en uniformes auteurs de viols.

		sécurité, de la police et des Forces Armées Congolaises	
Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées	Oui <input type="checkbox"/>		
Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Réforme des services de sécurité, de la police et des Forces Armées Congolaises	
Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Plan d'action national pour la vulgarisation et l'interprétation de la R1325 dans le contexte congolais	Prise en compte du Genre dans la prise de décisions, dans la participation électorale dans la gestion et la résolution des conflits; Dissémination de la R1325.
Application des dispositions du Protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale	Oui <input type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.6.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les conflits armés*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les femmes dans les conflits armés. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Existence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation dans le cadre de la CIRGL ; Participation effective des hommes et des garçons dans le processus ; Séminaires de formation sur la gestion et la résolution des conflits et sur la consolidation de la paix.

Section 7: Les femmes et l'économie

a) Mesures prises par le gouvernement

2.7.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes à l'économie (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Adoption et promulgation de lois garantissant un accès égal à l'emploi et à la protection sociale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Constitution de la RDC: Art. 36.	Loi de 2004 sur l'encadrement des

			secteurs non structurés et la lutte contre l'économie informelle.
Garantie d'un accès égal aux capitaux et aux opportunités commerciales.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Banque Mondiale et Gouvernement : appui aux femmes entrepreneurs.	2004 : création d'une banque d'affaires des femmes (15m USD).
Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse économique qui tiennent compte de l'égalité hommes-femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Données désagrégées par sexe; Ménages agricoles.	Crédit agricole: 1) Caisse nationale de Crédit; 2) Fonds spécial de crédit agricole.
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes à l'économie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Code Agricole.	Distribution d'outils et d'intrant agricoles.

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.7.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et l'économie", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine participation des femmes à l'économie. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes à l'économie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Enquêtes ; participation de tous ; beaucoup de formation ; création d'une banque d'affaires des femmes ; beaucoup de mutuelles et de coopératives de femmes ; Caisse nationale de Crédit ; Fonds spécial de crédit agricole .

Section 8: Les femmes et la prise de décisions

a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est “oui”)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Encouragement et renforcement de la représentation des femmes dans les structures politiques	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Constitution de la RDC: Art. 14.	Faible présence des femmes dans les structures politiques.
Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment les autochtones, aux processus de prise de décisions	Oui <input type="checkbox"/>		
Appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.8.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire “*Les femmes et la prise de décisions*”, veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. *(Cocher la réponse appropriée)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est “oui”, veuillez préciser:

- La Constitution de la RDC (Art. 14) consacre la parité Homme-Femme ;
- Création d'un Ministère du Genre, Famille et de l'Enfant ;
- Mais la participation de la femme demeure dérisoire dans les instances de prise de décision (Gouvernement : 4 femmes ministres et 1 femme vice-ministre sur 40 membres du gouvernement ; Parlement : 6 femmes au Sénat sur 108 sénateurs et 53 femmes sur 500 députés ; aucune femme gouverneur de province sur les 11 provinces ; la situation dans les entreprises publiques n'est guère meilleure).

Section 9: Droits fondamentaux des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Présentation en temps voulu à la Commission du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Diffusion de l'information sur les mécanismes de recours nationaux, régionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Consécration du principe de l'égalité hommes-femmes dans la législation nationale et multiplication des programmes pour protéger les droits fondamentaux des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Constitution de la RDC: Art. 14.	Représentation encore timide de la femme dans les instances de prise de décision.
Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des données relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Constitution; - Loi sur les violences faites à la femme.	Large diffusion.
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		Intégration partielle.

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.9.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les droits fondamentaux des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les droits des femmes. (Cochez la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Participation et implication des hommes et des femmes dans la sensibilisation sur les droits fondamentaux des femmes.

Section 10: Les femmes et les medias

a) Mesures prises par le gouvernement

2.10.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les medias (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les medias et garantir leur accès et leur participation à ces moyens d'information	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	IFACIC (Institut Facultaire d'Informations et de Communications.	Beaucoup de femmes journalistes.
Encouragement des politiques médiatiques favorisant l'égalité hommes- femmes, en général, et dans les nominations à tous les postes dans les medias, en particulier	Oui <input type="checkbox"/>		
Encouragement et reconnaissance des réseaux médiatiques féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Réseaux des Femmes des Médias.	Emergence des femmes dans les médias.
Encouragement de la participation des femmes à l'élaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des medias	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Intégration du Genre dans les programmes et directives.	Femmes hauts cadres dans les médias : ADG, SG...
Encouragement des travaux de recherche soucieux d'égalité entre les hommes et les femmes, mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et appui à la recherche sur les femmes et les medias	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.10.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les medias*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes dans les medias. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- La Constitution de la RDC (Art. 14) consacre le principe de la parité Homme-Femme ; _____

- Cf. données statistiques ; formation inclusive des garçons et des filles. _____

Section 11: Les femmes et l'environnement

a) Mesures prises par le gouvernement

2.11.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Ministère de l'Environnement.	Plusieurs femmes Conseillères au sein du Ministère ainsi que des Chargées d'Etudes ; Femmes Directrices ayant suivi une formation spéciale comme environnementalistes.
Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes- femmes dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement	Oui <input type="checkbox"/>		
Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Code Agricole.	Distribution d'outils et d'intrant agricoles.
Évaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation	Oui <input type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.11.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'environnement*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser une participation égale des femmes dans le domaine de l'environnement. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes -femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Section 12: La petite fille

a) Mesures prises par le gouvernement

2.12.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des injustices et des obstacles au droit d'héritage des petites filles	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Code de la Famille.	Accès à l'héritage.
Adoption et promulgation d'une législation pour protéger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne légaliser les mariages qu'avec leur consentement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Code de la Famille - Loi portant Protection de l'Enfant du 10/01/2009.	Réduction du taux des mariages précoces.
Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et le progrès des ss	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	CDE (Convention Relative aux Droits de l'Enfant).	Accès à l'éducation et à la santé ; droit à la protection.
Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Elaboration et adoption de programmes, de matériaux pédagogiques et de manuels pour améliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Elaboration de programmes et manuels avec integration du Genre.	Prise en compte du Genre dans a)les manuels, b) les programmes, matériaux pédagogiques.
Garantie d'une prestation équitable de services et de matériel aux jeunes filles handicapées	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Principe de l'Education pour tous.	Scolarisation massive des jeunes filles handicapées.

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.12.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*La fillette*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser les droits des petites filles. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et TIC	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

b) Ratification ou intégration à la législation nationale des protocoles mondiaux pertinents

2.12.2 Votre pays a-t-il ratifié et intégré la Convention relative aux droits de l'enfant à sa législation?

Ratification
Oui

Intégration
Oui

Si la réponse à la question ci-dessus est “oui”, veuillez préciser:

1) Ratification par l’Ordonnance-loi 90/48 du 22/08/1990 ;

2) Loi portant protection de l’enfant promulguée le 10/01/2009.

TROISIÈME PARTIE: Examen des principaux acquis, défis et enseignements

De manière générale, dans le cadre de vos efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing dans votre pays, veuillez mentionner les quatre principaux acquis, défis et enseignements qui, selon vous, méritent d'être signalés. Veuillez les classer par ordre de priorité.

Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. L'existence du mécanisme national pour le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ;
2. La participation, avec les agences des Nations Unies pour l'élaboration du PNPFPC ;
3. Le renforcement des capacités de quelques femmes pour améliorer leur productivité.
4. _____

Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. La disponibilité des données désagrégées par sexe dans plusieurs domaines ;
2. La proportion du nombre des femmes aux niveaux de prise de décision dans les différentes institutions ;
3. L'amélioration du statut de la femme conformément aux conventions ratifiées ;
4. La protection des droits de la femme et de la jeune fille dans les ménages monogamiques et/ou polygamiques.

Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. On a adhéré et adopté le Plan d'Action de Beijing par la matérialisation de PNPFPC (Programme National de Promotion de la Femme au Congo), mais la mise en œuvre des mesures d'application et mobilisation des ressources pose problème ;
2. L'harmonisation de la synergie au niveau des interventions pose également problème ;
3. Pas de mobilisation des ressources ;
4. Faible capacité d'intervention et de coordination des actions touchant la promotion de la femme.

Note finale:

Considérez-vous que certains thèmes pertinents ne sont pas couverts par le présent questionnaire? Si oui, veuillez faire part de votre point de vue, de vos commentaires et de vos observations à ce sujet

MERCI INFINIMENT!